



Compte rendu du panel :

Débats autour du caractère naturel de la solidarité : pratiques et discours solidaires (XIXe-XXe siècles)

Genève, 1^{er} juillet 2022, 6^{èmes} journées suisses d'histoire

Responsabilité : Renata Latala

Intervenantes et intervenants : Catherine Maurer, Renata Latala, François Courvoisier

Commentaire : Irène Herrmann

Compte rendu de : Idrisse Désiré Machia A Rim, Université de Fribourg

Du XIX^e au XX^e siècle, la dynamique solidaire a mobilisé les acteurs de la scène internationale, générant au passage des discussions sur les fondements et enjeux de la solidarité, mais aussi sur son encadrement et ses cibles. Regroupant des spécialistes venus de divers horizons, le panel a permis de dévoiler la profondeur de cette notion de solidarité considérée en tant que norme naturelle, dans une perspective synchronique et diachronique.

CATHERINE MAURER (Strasbourg) a commencé par étayer les modalités économiques et sociales à la base de l'émergence d'œuvres caritatives dans des villes françaises et allemandes. En raison de la révolution industrielle du XIX^e siècle et de l'impact social qu'elle y exerce, la France et l'Angleterre font figure de pionnières en matière d'enquêtes sur la paupérisation ainsi que sur les questions de charité. Au contraire, en Allemagne, si des bureaux statistiques naissent par la suite et réalisent des enquêtes sociales, celles-ci demeurent plus modestes. Le rôle de l'Église catholique est souligné par Catherine Maurer, une commission des bonnes œuvres étant instituée en 1852. Homme politique revendiquant sa foi catholique, le député Armand De Melun crée pour sa part la Société d'économie charitable et fonde, dès 1845, la revue mensuelle des « Annales de la charité ». Pour l'Église catholique en France, l'enjeu est de disposer d'un manuel des œuvres afin de redonner à la charité, fondement du christianisme, sa place parmi les pratiques des fidèles. En parallèle, l'Église a également des visées prosélytes, s'appuyant sur de tels manuels pour obtenir des conversions et mener le combat idéologique contre les laïcs républicains. Catherine Maurer recense ainsi 10 ouvrages sur les œuvres caritatives de l'Église catholique en France, dont les auteurs sont majoritairement des historiens et sociologues. Ils ont essentiellement recours à des sources primaires pour décrire, dans un style narratif, les réalités sociales liées aux œuvres de charité. Pour l'Allemagne, 9 ouvrages sont recensés, avec des auteurs issus du monde ecclésiastique (Diocèse de Bavière ou Caritas allemande), à l'exception du laïc Max Braun. En compilant ces ouvrages, Catherine Maurer rend compte de ces multiples initiatives caritatives au sein de ces deux espaces.



Pour mener son analyse, **RENATA LATALA** (Genève) s'arrête sur le concept de solidarité. Elle précise que sa réflexion revient à une analyse diachronique retraçant l'évolution et la compréhension faite du principe de solidarité dans l'enseignement social de l'Église catholique entre le XIX^e et le XX^e siècle. La position prééminente du pape dans l'émergence puis dans la promotion de ce concept au sein de l'Église s'appréhende à travers le langage politique et les encycliques pontificales. À cet égard, le pape Jean Paul II apparaît comme l'une des figures emblématiques de la promotion de la solidarité au sens générique du terme. Selon lui, l'homme se doit de reconsidérer sa position au sein de l'Église et est tenu, pour ce faire, d'élever la solidarité « au rang de catégorie morale ». Une telle posture implique une transformation totale du chrétien. Renata Latala démontre ensuite comment le Pape Jean Paul II est parvenu à établir durablement un lien entre la pratique solidaire définie par l'Église et les Droits de l'homme, mais aussi entre le travail et l'engagement solidaire. Par le biais des activités promues au sein du Bureau International du Travail (BIT), le souverain pontife s'implique dans les mécanismes de solidarité internationale et attire l'attention sur la dimension unificatrice et solidaire du travail, qu'il considère comme propice à une élévation spirituelle des êtres humains. Pour y parvenir, il s'agit toutefois de payer des salaires décents aux employés, de continuer à créer des emplois, mais aussi de fonder des organisations capables d'alléger les souffrances des populations pauvres. Ce faisant, l'Église rappelle à l'humanité la nécessité de continuer d'agir ensemble pour viser un idéal de solidarité propice à la réduction des inégalités sociales.

FRANCOIS COURVOISIER (Genève) axe son argumentaire sur la codification du principe de solidarité par le droit international. Il fait tout d'abord distinguer droit au développement et droit à l'environnement. Quant au droit au développement, il cite la charte africaine des Droits de l'homme et des peuples de 1981 et la déclaration de l'ONU sur le droit au développement de 1986. Quant au droit à l'environnement, il est codifié dans la déclaration de Stockholm sur l'environnement de 1972, mais aussi dans la charte africaine des Droits de l'homme et des peuples de 1981. Du point de vue de la promotion du développement ou de la nécessité pour les acteurs de la scène internationale de coopérer dans un souci de justiciabilité, ces deux types de droits présentent donc des caractéristiques communes. En outre, Courvoisier mentionne certains des nouveaux acteurs développant des rhétoriques renouvelées à propos du « tournant solidaire du droit international ». Il s'agit là d'organisations internationales telles que l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), la Cour Internationale de justice (CIJ) ou le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). À l'instar du franco-tchèque Karel Vasak, d'Amadou-Mahtar M'Bow et de Keba M'Baye, des acteurs individuels s'impliquent également dans la promotion des droits de solidarité, qui portent en germe le droit au développement, à l'environnement ou à la paix... On retiendra toutefois que, dans le concert actuel des nations et malgré le fait qu'il contribue à l'évolution de l'ordre mondial, le concept de solidarité obéit souvent à une utilisation calculée de la part des États.



IRENE HERRMANN (Genève) rappelle à ce titre l'usage intéressé pouvant être fait de la notion de solidarité. Concernant le premier exposé, elle fait ainsi remarquer que la priorisation du concept de charité à celui de solidarité par le clergé relève d'un choix délibéré, sous-tendu par un enjeu politique. Par ce biais, l'Église pouvait s'opposer aux laïcs républicains et mener un combat idéologique, conformément à l'hypothèse d'une « stratégie de l'évitement » défendue par Maurer. Quant au second exposé, Irène Herrmann fait remarquer que le discours produit par les encycliques tend à faire de la charité une catégorie naturalisée, où les racines de la solidarité sont chrétiennes. Entrevoir la solidarité comme une tradition religieuse permet à l'Église de s'octroyer ce discours et de réaliser une espèce de « stratégie de confiscation » du mouvement solidaire. La troisième intervention semble pour sa part relever d'une « stratégie de la réappropriation » en cela qu'elle promeut l'espoir de parvenir à la solidarité au nom, cette fois, de la nature et de l'avenir de la planète, non de la tradition chrétienne.

Le panel a abordé une thématique originale, jusqu'ici peu considérée par la communauté scientifique. Les échanges avec l'auditoire ont porté sur le lien entre la solidarité et la charité, de même que sur les motivations intrinsèques des donateurs. Si les panélistes reconnaissent unanimement que l'action solidaire reste sous-tendue par de nombreux enjeux, la difficulté a été constatée de savoir, au sein de ces stratégies de solidarité, quelle est la part de la sincérité humaine et de la quête de pouvoir symbolique par les États et autres promoteurs de telles initiatives.

Idrissé Désiré Machia A Rim
machiadesire@yahoo.fr

Aperçu du panel :

Maurer, Catherine : Décrire les œuvres charitables dans la ville du XIXe siècle : enquêtes françaises et allemandes

Latala, Renata : Est-il dans la nature humaine d'être solidaire ? La solidarité internationale dans l'enseignement social de l'église catholique (XIXe-XXe siècles)

Courvoisier, François : Le droit à l'environnement et le tournant « solidaire » du droit international

Ce compte rendu fait partie de la documentation infoclio.ch des 6^{èmes} journées suisses d'histoire : <https://infoclio.ch/fr/geschichtstage2022>

Citation : Machia A Rim Idrissé Désiré : « Panel: Débats autour du caractère naturel de la solidarité : pratiques et discours solidaires (XIXe-XXe siècles) », infoclio.ch comptes rendus, 15.07.2022. En ligne: <<https://www.doi.org/10.13098/infoclio.ch-tb-0254>>, consulté le 15.07.2022.